

CENTRE INTERNATIONAL de DROIT COMPARÉ de L'ENVIRONNEMENT

INTERNATIONAL CENTRE OF COMPARATIVE ENVIRONMENTAL LAW

Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

Observateur à l'Assemblée de l'Environnement des Nations Unies et à ses Organes Subsidiaires

Statut Consultatif auprès de La Francophonie



32, rue Turgot - F. 87000 LIMOGES (France)

Tel. +33 (0) 6 07 73 07 51

<http://www.cidce.org>

E-Mail: michel.prieur@unilim.fr / admin@cidce.org

REALISATIONS DU CENTRE INTERNATION DE DROIT COMPARE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE) est une association internationale créée à Limoges en 1982 ; Il regroupe des juristes du monde entiers spécialisés en droit international et en droit comparé de l'environnement. Elle dispose d'environ 70 correspondants nationaux en Europe, en Afrique, en Amérique du nord et du sud, en Asie et dans le Pacifique.

Le CIDCE est la seule ONG française spécialisée en droit de l'environnement bénéficiant d'un statut officiel auprès de l'ONU. Son siège est à Limoges, capitale du droit de l'environnement avec le centre de recherches CRIDEAU au sein de l'Université de Limoges.

Son but est le développement et l'amélioration du droit international et comparé de l'environnement ainsi que l'innovation en la matière. Pour cela il fait des recherches, organise des colloques et séminaires accompagnés de publications d'ouvrages, participe aux rencontres internationales sur l'environnement et aux conférences des Parties des conventions internationales et régionales sur l'environnement, y organise des événements parallèles (side event) en vue de favoriser le développement du droit international et des droit nationaux de l'environnement, rédige des projets de nouvelles conventions sur l'environnement. Le CIDCE contribue également à la rédaction d'*amicus curiae*¹ devant des tribunaux internationaux ou nationaux.

En tant qu'ONG internationale, le CIDCE a le statut consultatif spécial auprès du conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Il est observateur à l'assemblée de l'environnement des Nations Unies et ses organes subsidiaires à Nairobi (Kenya). Il a le statut consultatif auprès de l'Organisation Internationale de La Francophonie (OIF). Il est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN). Il est observateur auprès de la convention de Barcelone (2001), de la convention d'Aarhus (2004) et auprès de la convention d'Espoo (2004) ; accrédité par l'ONU aux Conférences de Rio (1992), Johannesburg (2002), Rio (2012). C'est ainsi que le CIDCE a pris une part active à la COP21 pour l'adoption de l'accord de Paris sur le climat.

¹ L'*amicus curiae* est une opinion écrite, rédigée par un tiers et adressée à une juridiction ou un organisme consultatif dans le cadre d'une affaire en cours. Le CIDCE a réalisé 3 *amicus curiae* :- en 2019 et 2023 devant la cour interaméricaine des droits de l'homme, en 2024 devant la Cour internationale de justice.

LES ACTIVITE DU CIDCE

1- Les avancées du droit international de l'environnement

Le CIDCE a contribué dans diverses circonstances à des avancées significatives du droit international de l'environnement :

a- Reconnaissance internationale du droit du paysage

Le CIDCE a participé à la rédaction et la négociation internationale de la Convention européenne du paysage signée à Florence en 2000. Il a également contribué à l'ouverture de cette convention à la signature des Etats non européens en 2017.

b- Consécration juridique de la gestion intégrée des Zones côtières

Le CIDCE a participé à la rédaction et à la négociation internationale du Protocole de Madrid relatif à la gestion intégrée des zones côtières de 2008 en application de la Convention de Barcelone sur la Protection du milieu marin et du littoral de la méditerranée.

c- Introduction du principe de non régression dans le droit international de l'environnement et dans le droit français

Le CIDCE a fait campagne pendant plusieurs années, grâce à des publications et à des colloques, en vue de la reconnaissance de la non-régression du droit de l'environnement comme un principe de droit international conformément à l'objectif des conventions internationales sur l'environnement « d'améliorer la protection de l'environnement » et d'atteindre « un niveau élevé de protection de l'environnement ». Le CIDCE a ainsi facilité l'intégration du principe de non-régression dans la déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Rio+20 en juin 2012 (paragraphe 20 du document intitulé « L'avenir que nous voulons »). Le CIDCE a contribué à l'intégration du principe de non régression en droit français, en droit de Cote d'Ivoire et de l'Uruguay., dans la convention d'Escazu en 2018 et dans le code de l'environnement de Tunisie en 2023.

d- Développement de la participation du public à l'élaboration des textes réglementaires en matière d'environnement en France et en droit comparé

CENTRE INTERNATIONAL de DROIT COMPARÉ de L'ENVIRONNEMENT

INTERNATIONAL CENTRE OF COMPARATIVE ENVIRONMENTAL LAW
Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)
Observateur à l'Assemblée de l'Environnement des Nations Unies et à ses Organes Subsidiaires
Statut Consultatif auprès de La Francophonie

Le CIDCE a participé à la recherche du programme concertation, décision environnement (CDE) du ministère de l'environnement et de l'ADEME en ce qui concerne les procédures de participation du public en France et à l'étranger (2013).

e- Prise en compte des droits de l'homme dans le droit applicable aux catastrophes

A l'occasion d'une recherche pour l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), le CIDCE a produit une étude scientifique en droit international et en droit comparé, faisant le constat de la non prise en compte des droits de l'homme à l'occasion des catastrophes. Le CIDCE a formulé des propositions juridiques précises pour intégrer les droits de l'homme dans le droit des catastrophes. C'est ainsi que le CIDCE a contribué à l'intégration des droits de l'homme dans les catastrophes à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes dans le programme 2015-2030 (Sendai, 18 mars 2015).

Parallèlement le CIDCE avait contribué à la rédaction et la négociation de la charte éthique du Conseil de l'Europe sur les « Principes éthiques pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience des personnes » (2009).

f. Création d'un projet de convention internationale sur le statut juridique des déplacés environnementaux

Le CIDCE avec le CRIDEAU de l'université de Limoges a élaboré en 2008 un projet de convention sur les déplacés environnementaux plusieurs fois remanié (4^e version en 2018) et diffusé lors des diverses réunions sur le climat, sur les catastrophes et sur les droits de l'homme. Ce projet a fait l'objet d'une refonte intégrale et actualisée en 2024.

g- Elaboration d'un troisième pacte international sur le droit de l'homme à l'environnement

Le CIDCE a rédigé et adressé en 2017 au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève un projet de Convention internationale sur le droit de l'homme à l'environnement qui complètera les deux pactes existants de 1966 sur les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels. Ce projet a été actualisé et traduit dans plusieurs langues en 2024 en vue de son adoption par la communauté internationale au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

h- Création d'indicateurs juridiques pour évaluer l'effectivité du droit international de l'environnement

CENTRE INTERNATIONAL de DROIT COMPARÉ de L'ENVIRONNEMENT

INTERNATIONAL CENTRE OF COMPARATIVE ENVIRONMENTAL LAW

Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

Observateur à l'Assemblée de l'Environnement des Nations Unies et à ses Organes Subsidiaires

Statut Consultatif auprès de La Francophonie

Le CIDCE a proposé dans le cadre de La Francophonie la création d'indicateurs juridiques en matière d'environnement lors des congrès des juristes africains de l'environnement à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2013 et à Rabat (Maroc) en 2016. C'est ainsi qu'une étude scientifique a été entreprise sur ce sujet par l'Institut Francophone du Développement Durable (IFDD) en 2017 qui a été évaluée et validée par l'IUCN, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Yaoundé (Cameroun) en 2018. En 2019 le CIDCE a contribué à intégrer pour la première fois la nécessité d'indicateurs juridiques pour la mise en œuvre de la convention de Barcelone et de ses protocoles sur la mer méditerranée. En 2021 le CIDCE a été chargé par le Plan Bleu d'expérimenter les indicateurs juridiques en France, en Tunisie et en Turquie pour l'application de la convention de Barcelone. En 2023 le CIDCE a élaboré des indicateurs juridiques pour le Plan Bleu concernant la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD).

- i. *Contribution à la consécration de la reconnaissance des entités naturelles comme sujets de droit*

Le CIDCE a participé aux recherches et travaux ayant abouti à la rédaction du code de l'environnement de la province des îles Loyauté en Nouvelle Calédonie (code, 2^{ed}. Mars 2024).

2. **Les publications**

- Le CIDCE a publié de 1997 à 2010, la Revue Européenne de Droit de l'Environnement (accessible gratuitement en ligne : <https://www.persee.fr/collection/reden>)
- **Droit et environnement**, Bulletin de liaison du Réseau "Droit de l'environnement" de l'Agence Universitaire de La Francophonie (AUF), de 1992 à 2012.
- Forêts et environnement, PUF, 1984
- Déchets industriels et environnement, PUF, 1985
- Evolution et perspectives du droit de l'environnement en droit comparé, CIDCE, 1986
- Droit de propriété et environnement en droit comparé, CIDCE, 1988
- Europe des régions et environnement, PUF, 1989
- Déclaration de Limoges : réunion mondiale des associations de droit de l'environnement, novembre 1990.
- Réunion mondiale de Limoges : - Textes, CIDCE, 1991 - Rapports, PUF, 1992
- La protection juridique des sols dans les Etats de la Communauté européenne, PULIM, 1993
- Droit de l'environnement et développement durable, PULIM, 1994
- Mondialisation et droit de l'environnement, CIDCE, Rio 2002
- Réunion mondiale des juristes et associations de droit de l'environnement : Recommandations :
 - Déclaration de Limoges II et Charte Rio+10, CIDCE, 2002

CENTRE INTERNATIONAL de DROIT COMPARÉ de L'ENVIRONNEMENT

INTERNATIONAL CENTRE OF COMPARATIVE ENVIRONMENTAL LAW

Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

Observateur à l'Assemblée de l'Environnement des Nations Unies et à ses Organes Subsidiaires

Statut Consultatif auprès de La Francophonie

- Rapports : Vers un nouveau droit de l'environnement ? CIDCE, 2003
- L'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, CIDCE, 2003
- Déclaration de Limoges sur le droit et les politiques d'environnement et de développement durable, particulièrement dans les rapports Brésil-France, 2005
- Appel de Limoges sur les réfugiés écologiques, 2005
- Projet de Convention relative au statut international des déplacés environnementaux, REDE, n° 4, 2009
- L'économie verte dans le contexte du développement durable. La gouvernance des acteurs publics et privés. Fondation Gétulio Vargas, Programme droit de l'environnement, Rio de Janeiro, Brésil, 2011
- Les catastrophes écologiques et le droit : échecs du droit, appels au droit, Bruylant, 2012
- La non régression en droit de l'environnement, Bruylant, 2012
- Réunion mondiale des juristes et associations de droit de l'environnement :
 - Appel des juristes et des associations de droit de l'environnement sous la forme d'une pétition. Ouvert à la signature le 1er octobre 2011. Adressé aux Etats participant à la Conférence de Rio + 20.
 - Recommandations de Limoges (26), adoptées le 1er octobre 2011 à Limoges, en ligne sur le site du CIDCE
 - Déclaration des juristes de l'environnement sur les engagements post Rio+20, adoptée le 17 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), en ligne sur le site du CIDCE
- Legal Instruments for the Implementation of Sustainable Development, Michel Prieur, José Antônio Tietzmann e Silva, Ed. PUC Goiás, Goiânia, Brésil, 2012.
- Hommage à un printemps environnemental, mélanges en l'honneur des professeurs Soukaina Bouraoui, Mahfoud Ghézali et Ali Mékouar, Pulim, Limoges, 2016
- Les indicateurs juridiques outils d'évaluation de l'effectivité du droit de l'environnement, IUCN, OIF, ONU environnement, CIDCE, CEDEAO, IFDD, 2018, en ligne IFDD
- L'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans le Caraïbe adopté à Escazú (Costa Rica) le 4 mars 2018, publié en espagnol avec FARN et Université nationale du Littoral de Santa Fe, Argentine, 2020.
- Mesurer l'effectivité du droit de l'environnement, des indicateurs juridiques au service du développement durable par M. Prieur, Ch. Bastin, A. Mékouar, Peter Lang, 2021, et en ligne en français, anglais et espagnol.
- Acuerdo regional de Escazu, enfoque internacional, regional y nacional, M.Prieur y Jorge Franza, ed. poder judicial de la ciudad de Buenos Aires, Jusbairens editorial, 2022

CENTRE **I**NTERNATIONAL de **D**ROIT **C**OMPARÉ de **I**’**E**NVIRONNEMENT

INTERNATIONAL CENTRE OF COMPARATIVE ENVIRONMENTAL LAW

Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

Observateur à l’Assemblée de l’Environnement des Nations Unies et à ses Organes Subsidiaires

Statut Consultatif auprès de La Francophonie

- Comentario al Acuerdo de Escazu sobre derechos ambientales en America Latina y el Caribe, Henry Jimenez Guanipa, Lina Munoz Avila ed., contribution M. Prieur, Konrad Adenauer Stiftung, Bogota, Colombia, 2023
- M. Prieur, A. Mékouar, E. Gaillard, dir. Immersion dans les coulisses de la diplomatie environnementale internationale, mare et martin, Chaire Normandie pour la Paix, 2023
- Mesurer l’efficacité du droit de l’environnement à travers des indicateurs juridiques et des analyses de qualité, IUCN, Environmental policy and law paper n° 91, en français et anglais, 2024

2- La participation à des instances nationales et internationales

Le président du CIDCE a été membre du comité du respect des obligations de la Convention d’Espoo sur les études d’impact transfrontalières et du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin, du littoral et de la méditerranée.

Au niveau national, il a été désigné par le gouvernement membre de la Commission du développement durable et vice-président du groupe de travail du Grenelle de l’environnement sur : gouvernance, démocratie et participation.

Le CIDCE a été nommé en 2021 membre de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD), organe du plan d’action pour la méditerranée.

En décembre 2023 le CIDCE s’est vu attribuer le prix des Nations Unies pour les droits de l’homme en tant que membre d’un consortium international ayant contribué à la consécration universelle du droit de l’homme à l’environnement par l’Assemblée générale des Nations Unies en 2022.

4. Communication

Le CIDCE dispose :

- d’un site internet : <https://cidce.org/fr/>
- d’un bulletin d’information bimensuel (abonnement via le site)
- d’une chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCBCf7oPWjVPqPMwkYZGEfbg>
- d’un compte twitter : <https://twitter.com/cidcelaw>
- d’une page Facebook : <https://www.facebook.com/CIDCElaw/>